



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N° 07 – SAISON 2020/2021

Réunion du :	05/11/2020 – Par mail
Président :	TESSIER Yannick
Présent(s) :	CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PHILIPPEAU Dominique, QUIGNON Jacques, SALMON Eric, SOULON Franck, PAQUEREAU Gérard
Excusé(s) :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) et du GJ DU VIHERSOIS (553569), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. QUIGNON Jacques, membre du club de MURS ERIGNE ASI (511715) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTLEMONDE MAULEVR (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Approbation des Procès-verbaux

Le procès-verbal n°06 du 22/10/2020 est approuvé.

2. Compétitions

La Commission prend connaissance de la décision de la FFF, du 29 octobre 2020, de **suspendre l'ensemble des compétitions** de ligues, de districts, des championnats nationaux du National 3, du National 2, de la D2 féminine, des Coupes de France masculine et féminine et des championnats nationaux de jeunes (féminins et masculins) **jusqu'au mardi 1^{er} décembre 2020.**

Par conséquent, toutes les rencontres prévues durant cette période seront reprogrammées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

3. Divers

Saumur Ofc 1 / Beaucouzé Sc 1
Match n° 23213541
Loisirs – Coupe de l’Amitié Groupe C du 09/10/2020

La commission,

Prend connaissance de la feuille de match,

Prend connaissance des explications fournies par les 2 clubs, Saumur Ofc et Beaucouzé Sc,

Décide de mettre le dossier en délibéré.

Prochaines réunions : Sur convocation

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

